



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 13.06.2016 / No : 21 / 2016

Ouverture : 20:00

Local : Salle St-Félix

Présidence	Léo Farquet
Secrétaire municipal	Daniel Felley
Rédacteur du PV	Daniel Felley
Membres présents	Christian Roth Gérard Birrer Nicolas Dupont Stéphane Moix Bruno Schroeter Alain Hugo

Participants env. 60 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée.

Il relève les faits marquants suivants :

- l'incendie du bâtiment de la Florescat qui a rendu la salle polyvalente inutilisable, raison pour laquelle l'Assemblée Primaire se déroule au Village;
- l'inauguration du CO Fully-Saxon;
- la prochaine dissolution de l'Association du Cycle d'Orientation de Martigny;
- le début des chantiers à la Rue de l'Autoroute, au Chemin des Ecoliers et la poursuite de l'équipement de la zone du Vacco Est;
- l'installation d'un nouveau réseau de gaz;
- la réouverture du Casino par la Société Hostar SA;
- la mise en zone 30 km/h du secteur Nord de la Commune;
- les prochains départs à la retraite de Mmes Patricia Claret et Jeanine Jordan;
- la défaite de la Commune de Saxon contre celle de Riddes dans le cadre du programme "La Suisse Bouge";
- l'intervention de la Commune auprès du Canton concernant la modification de la LAT, ainsi que la mise à l'enquête publique du Plan Directeur Cantonal. Le Président précise qu'à ce sujet, la Commune de Saxon est en sous-dotation de surfaces d'environ 15 hectares, raison pour laquelle les propriétaires n'ont pas de souci à se faire concernant le sort de leurs parcelles situées en zone à bâtir;
- l'adoption d'un nouveau Règlement concernant l'octroi de subventions aux sociétés locales;
- la Fête de l'Abricot qui se déroulera le premier week-end du mois d'août;
- la prochaine mise en service de deux véhicules électriques;
- le début des travaux d'aménagement des canaux des Frasses, du Pérosé et de Pro Bovey. Le Président attire l'attention, notamment celle du Député et de la Députée présents dans la salle, sur le fait que le Canton annonce le versement des subventions pour le 31 décembre 2024. Il estime scandaleuse l'attitude du Canton vis à vis des communes. Pour la nôtre, environ Fr. 4 à 5 millions de subventions sont actuellement dues par les différents Services

- cantonaux;
- le succès du spectacle des écoles grâce à l'excellent travail du personnel enseignant et des élèves;
 - le bon fonctionnement de la PIDR après une période de rodage;
 - la réfection de la toiture de l'ancienne école ménagère et l'installation de panneaux photovoltaïques;
 - la pose des parois antibruit début 2017 pour l'A9 et le long des voies CFF;
 - la réception, le 3 septembre prochain, de M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin.

Ordre du jour de la séance :

- 21.01. Lecture du protocole de l'Assemblée Primaire du 9 décembre 2015
- 21.02. Lecture des comptes 2015
- 21.03. Rapport de l'organe de révision
- 21.04. Approbation des comptes communaux 2015
- 21.05. Décharge aux organes responsables
- 21.06. Divers

21.01 LECTURE DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2015

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

21.02 LECTURE DES COMPTES 2015

Le Président passe la parole à M. le Vice-Président Roth pour faire un large tour d'horizon des comptes 2015.

Le Vice-Président rapporte sur :

- les comptes de fonctionnement des comptes ordinaires qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 3'522'483.39,
- les comptes de fonctionnement des Services autofinancés qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 1'253'908.65 avant la constitution de fonds de réserve de Fr. 925'388.97,
- les investissements nets des comptes ordinaires (Fr. 3'352'146.90) et des désinvestissements des Services autofinancés Fr. (./. 756'514.45),
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine financier (Fr. 237'801.20) et administratif (Fr. 3'283'818.50) et les amortissements des biens faisant partie des Services autofinancés (Fr. 328'519.68)
- les amortissements des biens faisant partie des Services autofinancés Fr. (328'519.68).

Il apporte quelques précisions sur les dépenses de fonctionnement et sur les investissements importants réalisés en cours d'année, tout en relevant que la dette par habitant s'élevant à Fr. 2'760.00 (y compris les comptes autofinancés) correspond à un endettement faible. Il profite de remercier les collaborateurs et les collaboratrices des différents Services communaux.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes :

Répondant à une remarque de **M. David Anderau** concernant les taxes d'eau qui ne cessent d'augmenter, le Président fait savoir, qu'à partir de 2017, les taxes d'eau potable seront réduites. Par contre, celles des eaux usées seront augmentées en raison du coût des travaux prévus à la STEP.

Répondant à une intervention de **M. Luc Poletti**, le Président précise que la dette par habitant doit être comparée à celle des communes similaires à la nôtre.

21.03 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

M. Xavier Chappot, de la Fiduciaire Dini & Chappot SA, donne lecture du rapport de l'organe de révision des comptes 2015 et recommande de les approuver.

21.04 APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2015

Aucune autre question n'étant posée, les comptes communaux sont approuvés à l'unanimité de l'Assemblée.

21.05 DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES

Les comptes communaux ayant été acceptés, l'Assemblée donne décharge aux organes responsables.

21.06 DIVERS

M. Jean-François Carron félicite le Conseil pour son travail dans le cadre de la modification de la LAT. Il précise que lui-même a apporté sa contribution pour défendre les intérêts des propriétaires de terrains, notamment de Fully et de Saxon. En ce qui concerne les arriérés de subventions dus par le Canton, il ne peut malheureusement pas intervenir à son niveau auprès du Grand Conseil. Il regrette à ce sujet, qu'aucun membre de son parti ne soit présent au Conseil Communal, ce qui aurait pu faciliter les relations avec le Canton. Il remercie le Conseil Communal d'avoir versé les impôts ecclésiastiques à la Paroisse Catholique.

Le Président lui répond que, malgré la présence de M. Oscar Freysinger, membre de son parti au sein du Gouvernement, il n'a pas été possible d'obtenir le versement des subventions dues. En ce qui concerne la Paroisse Catholique, l'Administration Communale n'a pas fait autre chose que de verser aux paroisses les montants prélevés auprès des contribuables dans le respect des dispositions légales. En matière de LAT, la Commune n'a pas attendu l'intervention de la députation pour agir et démontrer que les données chiffrées du Canton étaient fausses et que les calculs du Canton sont toujours erronés, comme cela a été le cas en matière de Lex Weber.

Répondant à **M. Jean-Charles Fournier**, présent à cette Assemblée Primaire en tant que Président du comité d'organisation de la réception de M. Guy Parmelin, le Président fait savoir que, dans son discours d'introduction et de bienvenue, il se permettra de lui demander d'intervenir auprès de son collègue M. Ueli Maurer, chef du Département Fédéral des Finances, pour garantir les fonds nécessaires à l'installation des parois antibruits à Saxon.

Suite à une intervention de **M. Jean-Bernard Perritaz** concernant la mise à disposition de la salle polyvalente pour la réception de M. Guy Parmelin, le Président fait savoir qu'une solution devra être trouvée, en collaboration avec la Commune, étant donné l'indisponibilité de cette salle. Il évoque la possibilité d'organiser cette manifestation au Casino.

Suite à une intervention de **M. Marc-André Roth** qui s'inquiète de la détérioration de la route Saxon-Col du Lein, le Président informe que la Commune est en discussion avec le Service des Routes, Transports et Cours d'eau à ce sujet. Actuellement, l'Etat n'a pas le financement nécessaire pour entreprendre les travaux d'entretien de cette route cantonale.

Répondant à une question de **M. Luc Poletti** concernant la problématique des taxes sur les sacs poubelles, M. le conseiller Schroeter précise, qu'en principe, la taxe aux sacs entrera en vigueur au début 2018. Le prix a été fixé à Fr. 1.90/sac de 35 lt. Les taxes de base seront

maintenues et réajustées. Le Règlement sur l'enlèvement des ordures devra être modifié et présenté prochainement à l'approbation de l'Assemblée Primaire.

Le Président rajoute que le Conseil étudie toutes les possibilités pour améliorer le tri des déchets, notamment par la mise en place d'écopoints de recyclages.

Mme Dora Tzaud demande si le personnel de la déchetterie sera correctement formé pour conseiller les gens lors du tri des déchets. Le Président répond que le Conseil fera le nécessaire auprès de l'entreprise qui gère la déchetterie communale.

Répondant à une question de **M. Michel Bignens**, M. le conseiller Schroeter fait savoir que les emballages en alu peuvent être consignés à la déchetterie en vue de leur recyclage.

Répondant à une intervention de **Mme Marie-Blanche Balet** concernant l'installation de caméras à proximité des moloks, M. le conseiller Schroeter fait savoir que le Conseil n'a pas encore installé de caméra. Par contre, des enquêtes sont faites, notamment par la police, concernant les déchets entreposés à côté des moloks, ce qui donne lieu à la notification d'amendes allant de Fr. 200.00 à Fr. 500.00 par cas.

Répondant à la demande de **Mme Monique Aubord Keller**, le Président fait savoir que des cours de sensibilisation au tri des déchets sont prévus dans le programme scolaire.

Suite à une intervention de **Mme Anne Burnier** concernant les déchets organiques, M. le conseiller Schroeter estime qu'il est délicat de traiter ces déchets dans des écopoints et que la question sera examinée par le Conseil.

Suite à une intervention de **Mme Dora Tzaud**, le Président informe que le Conseil a supprimé la subvention liée à l'achat de vélos électriques, étant donné la chute considérable de leurs prix des vélos.

Suite à une suggestion de **M. Luc Poletti** concernant l'utilisation de Télé Saxon en cas de catastrophe, le Président fait observer que toute décision, notamment celle de faire évacuer la population suite à l'incendie du bâtiment de la Florescat, est délicate. Cependant, le Conseil Communal prend note de cette suggestion.

A la suite d'une intervention de **M. Steve Gilloz** concernant une population "bizarre" qui occupe l'espace près de la gare, le Président confirme que la police a accru ses rondes dans ce secteur. D'autre part, la Commune est intervenue auprès de l'association Chez Paou. Actuellement une demande d'extension de son bâtiment Chez Paou est en phase de négociations au Canton. Malheureusement, celui-ci s'oppose pour l'instant à tout projet d'agrandissement de la structure.

Aucune autre question n'étant posée, le Président profite de remercier Télé Saxon pour ses efforts et la qualité de l'information transmise à la population. Il excuse le représentant du Nouvelliste retenu à une autre Assemblée Primaire. Il précise qu'il s'agit de sa dernière Assemblée Primaire, étant donné qu'il va quitter le Conseil à la fin de cette période législative. Il relève que cette décision a été prise sans regret et sans remord, après deux périodes au Grand Conseil en tant que député et sept périodes à la Commune, dont une comme Vice-Président et six en tant que Président de Commune.

Il se réjouit d'avoir côtoyé des gens compétents au sein des différents Conseils Communaux.

Il relève qu'en 1993, la dette par habitants était d'environ Fr. 4'545.00 avec 3'220 habitants et que cette dette a passé de Fr. 5'829.00 à Fr. 2'760.00 actuellement pour 5'663 habitants.

Il rajoute que de 1993 à 2016 :

- la Commune a réalisé 160 mios d'investissements;
- les valeurs cadastrales liées aux nouvelles constructions se sont élevées à 500 mios;
- les valeurs de transactions immobilières sur la Commune ont atteint environ 750 mios.

Sur la base de ces éléments, le village de Saxon est passé de "petite bourgade" à "petite ville".

Il profite de remercier la population pour la confiance qu'elle lui a témoignée durant ces 28 ans de présence au sein du Conseil Communal, confiance dont chaque membre a besoin pour maintenir et développer les infrastructures mises à disposition de la population.

M. le Vice-Président Roth rend un hommage plein d'émotion et de reconnaissance au Président concernant son activité au sein de la Commune durant ces nombreuses années. Il le remercie, au nom des membres du Conseil, d'avoir su former une équipe dynamique et de qualité pour servir au mieux la collectivité publique.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h15. Il souhaite aux membres présents d'agréables vacances estivales et les invite à partager le verre de l'amitié.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21:00.

Le Président :

Léo Farquet

Le Secrétaire :

Daniel Felley